



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 JANVIER 2020

DELIBERATION

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, le trente janvier à 18h30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne Romantique s'est réuni en son siège à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 24 janvier 2020, la séance est présidée par André LEFEUVRE président.

En exercice	49
Présents	38
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la communauté de communes le mercredi 5 février 2020.

Présents : André LEFEUVRE, Léon PRESCHOUX, Bertrand HIGNARD, Philippe CHARTIER, Jean HAREL, David BUISSET, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Evelyne SIMON GLORY, Armand CHATEAUGIRON, Robert MONNIER, Roger SARCIAUX, Pierre SORAIS, Jean Christophe BENIS, Béatrice BLANDIN, France BLANCHET, Odile DELAHAIS, Marie-Renée GINGAT, Michel MESGOUEZ, Didier QUIGNON, Loïc REGEARD, Alain COCHARD, Rémy COUET, Christian DAUGAN, Georges DUMAS, Eric FEVRIER, Céline GACHIGNARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Yolande GIROUX, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-luc LEGRAND, Jérémy LOISEL, Etienne MENARD, Yves MIGNOT, Marcel PIOT, Stéphane ROCHARD, Françoise ROUSSILLAT, Benoit SOHIER, Christian TOCZE

Remplacements :

Pouvoir(s) : Rémy BOURGES à Michel MESGOUEZ, Joel LE BESCO à Yolande GIROUX, Serge DURAND à Jean Christophe BENIS, Marie-Hélène DURE à Marcel PIOT, Sylvie GUYOT à Benoit SOHIER, Michel VANNIER à André LEFEUVRE

Absent(s) excusé(s) : Rémy BOURGES, Joel LE BESCO, Louis ROCHEFORT, Serge DURAND, Marie-Hélène DURE, Sylvie GUYOT, Michel VANNIER

Absent(s) : Florence DENIAU, Loïc MAILLARD, Pierre CHESNOT, Jean-Pierre MULLER

Secrétaire de séance : Roger SARCIAUX

N° 2020-01-DELA- 17 : MODIFICATION DU PLU DE HEDE-BAZOUGES - APPROBATION

1. Cadre réglementaire :

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Code de l'urbanisme - articles L.153-36 à L.153-48 ;
- Arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et approuvant le transfert de la compétence obligatoire PLU au 1er janvier 2018

2. Description du projet :

Suite à la sollicitation de la commune, le Conseil communautaire, par délibération du 23 mai 2019, a prescrit la modification du PLU de Hédé-Bazouges et défini les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Le projet de modification vise à :

- **INTEGRER LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES DU CODE DE L'URBANISME** : Suppression des dispositions relatives au Coefficient d'Occupation des Sols, à la Surface Hors d'Œuvre Nette, à la reconstruction après sinistre et à la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement
- **FAVORISER LA DENSIFICATION DES ZONES URBAINES** : Suppression de certaines trames « jardins » en zone U ; Intégration d'une Orientation d'Aménagement (OA) pour imposer une densité résidentielle lors de l'urbanisation de grandes parcelles en cœur de bourg ; Simplification des règles applicables en zone U et AU (emprise au sol, implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et aux limites séparatives, etc.)
- **SIMPLIFIER LES REGLES APPLICABLES EN ZONE U ET AU** : modifications de certaines dispositions de l'article 11 relatives à l'aspect des constructions et de l'article 12 relatives au stationnement.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale a été saisie pour examen au cas par cas le 27 mai 2019. Par décision du 24 Juillet 2019, la modification du PLU de Hédé-Bazouges (35) n'est pas soumise à évaluation environnementale. Le dossier a alors été notifié à Madame la Préfète de l'Ille-et-Vilaine, aux personnes publiques associées le 29 Août 2019.

L'arrêté n°2019-URB-004 du 14 octobre 2019 a ouvert et organisé l'enquête publique relative à la modification du PLU de Hédé-Bazouges. Elle s'est déroulée pendant 23 jours consécutifs, du 8 au 30 novembre 2019. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur est mise à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Hédé-Bazouges
- sur les sites internet de la mairie et de la Communauté de communes

Le projet a été modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les remarques et les résultats de l'enquête publique sont exposées en annexe de la présente délibération ainsi que les adaptations mineures qui en résultent. Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Le conseil municipal de Hédé-Bazouges a entériné ces modifications en séance du 24 janvier 2020 et donner un avis favorable au projet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Bretagne romantique ainsi qu'à la mairie de Hédé-Bazouges durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération est exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité précitées.

Le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Hédé-Bazouges aux jours et heures d'ouverture habituels de cet établissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **ADOPTER** les modifications au projet telles qu'exposées en annexe de la présente délibération ;
- **APPROUVER** la modification du PLU de Hédé-Bazouges tel qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Signé
André LEFEUVRE